

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens tenue le lundi 3 mai, à 18h30, en visioconférence sur la plateforme Zoom, à huis clos à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le maire Claude Delisle.

Sont présents: Monsieur le maire; Claude Delisle

Messieurs les conseillers : Michel Allard
Joan Desbiens
Gilbert Doucet
Marc Fortin

Est absent : Monsieur le conseiller Gaétan Boudreault

Également présente : Madame Marie-Bénédicte Tremblay, directrice générale

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire Claude Delisle constate le quorum et déclare la séance ouverte.

062-05-21

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal du 6 avril 2021;
- 4) Lecture de la correspondance;
 - 4.1) Programme de mentorat des femmes en politique municipale;
 - 4.2) Quote-parts circuit cyclable;
 - 4.3) Remboursement entretien de la véloroute;
- 5) Demande de subvention/commandite;
 - 5.1) Demande de commandite pour bingo virtuel du travail de milieu;
 - 5.2) Campagne de financement Société Canadienne du cancer;
 - 5.3) Campagne de financement Société canadienne de la sclérose en plaques;
 - 5.4) Campagne de financement action chômage;
- 6) Approbation du budget 2021 de l'OMH;
- 7) Acceptation de la signature de la convention collective;
- 8) Modification de la résolution 244-12-18;
- 9) Paiement de l'entente avec la SHQ équivalent à 10% du prix du logement;
- 10) Avis de motion d'un amendement au règlement 292-05 article 4.2.2 (autorisation thermopompes dans 2^e cour avant);
- 11) Dérogation mineure pour le 263, 8^e avenue;
- 12) Varia;
- 13) Rapport des comités;
- 14) Acceptation des comptes du mois;
- 15) Période de questions;
- 16) Clôture de la séance;

Il est proposé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

063-05-21

Approbation du procès-verbal du 6 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2021.

Correspondance

PROGRAMME DE MENTORAT EN POLITIQUE MUNICIPALE

Dans le cadre d'un projet, l'organisme Récif 02 fait la promotion d'un programme de mentorat pour les femmes en politique municipale. Cette démarche vise l'établissement d'une relation d'aide privilégiée entre une élue ou une ancienne élue, et une aspirante qui songe à se porter candidate aux prochaines élections municipales. Des dépliants sont disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville.

QUOTE-PARTS – CIRCUIT CYCLABLE

Réception des factures de la M.R.C de Lac-St-Jean Est pour l'entretien de la Véloroute 2021.

REMBOURSEMENT ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE

Un montant de 5 888 \$ sera versé par la M.R.C de Lac-St-Jean-Est à la Ville de Desbiens à même le budget de la Véloroute des Bleuets relativement à l'entretien du circuit. Cette somme couvre les dépenses admissibles encourues au cours de l'année 2020.

064-05-21

Demande de subvention/commandite

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité;

D'accorder les montants suivants:

-:Bingo virtuel Travail de milieu Secteur Sud :	50.00 \$
- <u>Société canadienne du cancer</u> :	50.00 \$
- <u>Société canadienne de la sclérose en plaques</u> :	50.00 \$
- <u>Mouvement Action Chômage</u> :	50.00 \$

065-05-21

Approbation du budget 2021 de l'OMH

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'approuver les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de 10 853.00 en date du 30 novembre 2018, prévoyant des revenus de 47 712 \$ et des dépenses de 85 135 \$ \$, laissant un déficit d'opération de 37 423 \$ partagé comme suit:

Contribution SHQ :	33 681.00 \$
Contribution Municipalité:	3 742.00\$
Avancements temporaires (100% SHQ) Remplac., amélio. et modern. - Capitalisé:	3 500.00\$

066-05-21

Acceptation de la signature de la convention collective

CONSIDÉRANT QUE la précédente convention est échue depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue et l'acceptation des employés de la municipalité des offres patronales présentées pour le renouvellement de la convention collective.

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé de monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité:

D'autoriser le maire Claude Delisle et la directrice générale Marie-Bénédicte Tremblay, à signer, pour et au nom de la Ville de Desbiens, le renouvellement de la convention collective de travail avec le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP), section locale 4689.

Que la durée de cette convention sera de 7 ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2027.

Que le document de cette entente fait partie intégrante à cette résolution comme s'il était ici au long reproduit.

067-05-21

Modification de la résolution 244-12-18

CONSIDÉRANT QUE madame Ginette Sirois, présidente de l'Association de la Villa des Érables a été nommé comme chargée de projet bénévole dans le projet de chemin et desserte de service à la Villa des Érables;

CONSIDÉRANT que le projet est maintenant touche à sa fin, le contrat de Madame Sirois comme chargé de projet se termine lui aussi, la Ville de Desbiens désire souligner sa reconnaissance envers Madame Sirois pour toute l'aide apporté.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Desbiens envoie une lettre pour manifester sa reconnaissance et ses plus sincères remerciements à madame Ginette Sirois, pour son précieux dévouement.

068-05-21

Paiement de l'entente avec la SHQ équivalent à 10% du prix du logement

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la SHQ pour la Résidence Gérard Blanchet et la Ville de Desbiens prévoit une contribution annuelle correspondant à 10 % du coût de loyer.

CONSIDÉRANT QUE selon cette entente, à la vérification 2020 le montant s'élève à 2308.70 \$.

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité;

DE payer la contribution annuelle correspondant à 10 % du coût de loyer pour un total de 2 308.70 \$ à la Résidence Gérard Blanchet.

069-05-21

Avis de motion pour un amendement au règlement de zonage 292-05 article 4.2.2 (autorisation thermopompes dans 2^e cour avant

Je soussigné, Gilbert Doucet conseiller, donne avis, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée, une modification au règlement 292-05 article 4.2 article 4.2.2.4.

Disposition applicable aux emplacements d'angle. Dans le cas d'un emplacement d'angle, la cour avant opposée à la façade principale du bâtiment peut avoir un appareil de chauffage, de climatisation ou de type thermopompe, à la condition toutefois qu'ils soient situés à 1,50 mètre de la ligne de propriété. Dans le cas où l'appareil ne pourrait respecter la distance de 1,50 mètre, il sera autorisé, mais ne pourra excéder une puissance sonore maximum de 60 décibels, et de plus, il devra être placé derrière un écran solide d'atténuation de bruit de 1,50 mètre de haut.

070-05-21

Demande de dérogation mineure 263, 8^e avenue

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne un projet d'agrandissement de la résidence existante en marge avant non principale donc sur la rue Marcellin car il s'agit d'un emplacement d'angle et que la marge avant principale est sur la 8^e avenue (adresse civique)

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un emplacement existant depuis 1940 et reconstruit sur les cendres en 1980 sous le couvert d'un permis.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement prévue est en retrait du mur existant qui est à 1.85 mètres de la limite sur la rue Marcellin et que la marge avant pour l'agrandissement avec la limite d'emplacement sera de 3 mètres.

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est situé en périmètre urbain, que l'utilisation est conforme et que la configuration de l'agrandissement l'éloignera de la limite d'emplacement.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte aux objectifs du plan d'urbanisme ainsi qu'à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété puisque que le projet se fera dans la marge avant.

EN CONSÉQUENCE,

À noter que monsieur Michel Allard se retire pour éviter un conflit d'intérêt;

Il est proposé par monsieur Gilbert Doucet, appuyé de monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité :

De recommander au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure relative à la réduction de la marge avant à 3 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal plutôt que le 6 mètres prévu au règlement 292-005.

Cependant, la nouvelle construction doit être faite de matériaux neufs et respecter tout article du règlement et ce avant la fin de l'année courante.

Varia

071-05-21

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Je, soussigné Michel Allard, conseiller, donne avis, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée, un règlement sur la gestion contractuelle selon l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.

Rapport des comités

Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur – Sud

Plusieurs appels pour le mois d'avril. L'embauche d'un nouveau pompier et le départ d'un autre et achat d'une caméra thermique sont les points qui ont été discutés lors de la rencontre.

072-05-21

Acceptation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Marc Fortin et résolu à l'unanimité;

D'approuver la liste des déboursés du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021, totalisant un montant de 169 253.97 \$ réparti comme suit :

Chèques faits au cours du mois :	116 462.12 \$
Factures à payer :	38 607.01 \$
Facture payée par Accès D	14 184.84 \$

Période de questions

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire (séance en visioconférence; COVID 19).

Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Joan Desbiens, le maire Claude Delisle déclare la clôture de la séance à 19 h 01.

Claude Delisle
Maire

Marie-Bénédicte Tremblay
Directrice générale